

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	08
Représentés	00
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE**

Séance du **26 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juillet à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs :

Excusés : M. Julien MOURLON

Absents : M. Pascal REDON

Date de convocation 22 juillet 2019

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Aménagement du bourg – avenant n°2 pour le lot n°3

Vu la délibération DE_270117_1 portant sur l'aménagement du bourg - choix des entreprises pour les travaux de la place de l'église et du mur de soutènement,

Vu la délibération DE_160917_2 portant sur l'avenant n°1 au lot n°3

Le Maire rappelle que le lot n°3 « murs » a été attribué à l'entreprise POCHEBONNE pour un montant de 24 835 €HT.

Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications au cahier des charges initial, à savoir :

- L'ajout de joints pour les travaux de maçonnerie,
- Le retrait de paliers pour la construction d'un escalier prolongeant le cheminement.

Ces modifications impactent le marché initial comme suit :

- L'ajout de joints pour les travaux de maçonnerie : + 740.00 €HT
- Le retrait de paliers pour la construction de l'escalier : - 325.00 €HT

Soit une majoration de 415.00 €HT par rapport au marché initial.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** les modifications apportées au marché initial,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant qui porte le marché à 25 250 €HT, ainsi que toutes pièces à intervenir.